

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **1^{ère} trimestre 2023**

Séance du **27 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Fabienne DREME

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGOU		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			FRULLINO Eric
Philippe LANGANNE			PONTAROLLO Guy	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			DUBOIS Luc
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			STEDILE Jean-Marc
Pierre AGERON			DREME Fabienne				

Délibération	N°2023-029	AFFAIRES BUDGETAIRES – PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE FRUITIERE
---------------------	-------------------	--

VU le code général des collectivités territoriales,
 VU la délibération n° 2022-33 du 21 mars 2022 portant création de l'autorisation du programme pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière,
 VU l'avis de la commission finances du 20/03/2023,
 ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe aux finances et à l'administration générale, selon lequel :

Par délibération du 21/03/2022, le conseil municipal avait décidé de recourir à une à une autorisation de programme et des crédits de paiement dans le cadre du projet de réhabilitation de la fruitière, selon le calendrier et les montants suivants :

Libellé	Montant initial de l'AP	Montant des crédits de paiement			
		2022	2023	2024	TOTAL
Réhabilitation de l'ancienne fruitière	1 905 000	1 635 000	270 000		1 905 000

Le programme doit être ajusté en termes de prévisions annuelles, l'opération connaîtra probablement un solde en 2024 et en termes de montant afin de tenir compte des révisions de prix.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-029	AFFAIRES BUDGETAIRES – PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE FRUITIERE
--------------	------------	---

Aussi, il est proposé d'ajuster comme suit afin de tenir compte de l'actualisation des prix du marché de travaux :

Libellé	Montant initial	Ajustement		Montant revu de l'AP	Montant des crédits de paiement			
		Antérieur	2023		2022	2023	2024	TOTAL
Réhabilitation de l'ancienne fruitière	1 905 000,00		80 000,00	1 985 000,00	481 380,85	1 460 000	43 619,15	1 985 000,00

La commission finance du 20/03/2022 a rendu un avis favorable pour la présentation de cette modification de ce programme.

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les modifications des montants de l'autorisation de programme et son échéancier comme décrit ci-dessus pour le projet réhabilitation de l'ancienne fruitière pour installer un magasin de producteur et 2 logements
- De dire que les crédits de paiement ainsi modifiés feront l'objet d'inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2023 tel que prévu ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
26		0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Fabienne DREME.



Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 29/03/2023
De sa mise en ligne le : 30/03/2023

Mairie de Sillingy